

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 5 (1929-1930)
Heft: 23

Artikel: La neutralité suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-710191>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tiative sehr rasch. Die damaligen Erfahrungen wurden für die ständige Organisation zuzunutzen gezogen.

Wir beglückwünschen unsere Pontoniere zu ihrer neuesten Organisation, die geeignet ist, in Notfällen rasch und segensreich zu wirken. M.

Notre fête nationale

Une fois de plus nous célébrons notre fête nationale. Timidement, comme si nous hésitions à nous montrer des Suisses! Nous sommes restés si longtemps sans seulement nous souvenir qu'il y a plusieurs siècles la prairie sacrée du Grütli a vu la Chose admirable que vous savez. Sans doute nous apprenions dans nos manuels d'histoire comment la Confédération fut fondée le 1^{er} août 1291; mais nous n'imitions pas nos voisins qui, tous, célèbrent avec éclat la fête de la nation. Chez nous point de chômage chez les travailleurs pour ce beau jour; les écoles sont fermées car août est un mois de vacances obligatoires! Quelques rares drapeaux sur les édifices publics; les soldats eux-mêmes travaillent... et voilà qui est pour le moins surprenant! On leur accorde bien une petite causerie patriotique, mais c'est maigre comme réjouissance!!... Les villes et les villages sonnent leurs cloches le soir à 8 heures, c'est vrai, mais l'étranger qui entend ces carillons et qui n'est pas prévenu se demande ce qu'ils signifient!

C'est encore à la montagne que le 1^{er} août est le mieux fêté! Les paysans qui sont tous de vrais citoyens allument sur les sommets paisibles les feux de joie qui prouvent aux patriotes des diverses vallées que l'unité suisse n'est pas un vain mot!

Parmi ceux qui passent leurs vacances dans les hôtels et les chalets alpestres, cette date mémorable est un joli prétexte à s'amuser un peu. On organise des spectacles, on fait des cortèges pittoresques, on décore les maisons; et le soir c'est la retraite aux flambeaux. Dans chaque station «d'étrangers» (sic) il se trouve un homme politique influent ou un pasteur ou un professeur de la ville qui fait le traditionnel discours à la patrie....

Tout cela est certes très bien!

Mais il faut plus encore!

Il faut d'abord que nos enfants soient mieux instruits dans les vérités historiques pour que, apprenant à mieux connaître les faits héroïques de nos aïeux, ils aiment davantage cette patrie suisse qui fait tant de choses pour eux maintenant.

Il faut que le peuple tout entier soit animé de l'esprit national! On en est aujourd'hui à la mentalité internationale; elle est admissible quand il s'agit de s'entendre politiquement ou économiquement avec les autres nations, mais elle est un vrai danger quand elle désagrège les rangs des citoyens! On a vu de braves gens, que rien pourtant ne pousse aux excès, devenir de mauvais citoyens pour avoir trop cru aux élucubrations d'internationalistes pas toujours désintéressés. Certes il faut de la fraternité sur terre, mais il faut l'ordre, générateur de puissance positive, dans tous les domaines. Ceux qui démolissent les lois, l'armée, l'organisation complète du pays pour les remplacer... par des phrases creuses qui ne veulent rien dire, ceux-là font une œuvre coupable dont il leur sera demandé compte. Il faut que la Suisse, heureuse entre ses étroites frontières, reste une terre de paix, d'ordre, de morale et de travail où la famille reste à la base de la société.

Il faut qu'elle sache se défendre elle-même pour n'être à la remorque de personne; et pour cela il faut

qu'elle conserve son armée de citoyens-soldats et qu'elle consente pour elle les plus graves sacrifices. Il faut que tous nous sachions vivre pour la Suisse en répétant les belles paroles «un pour tous, tous pour un!»

Le passé répond de notre avenir! Dans notre démocratie tout n'est pas parfait, nous ne sommes que des hommes! Mais nous devons aspirer à rester de bons citoyens pour devenir plus tard meilleurs! Nous sommes tous prêts à servir le pays; le pays nous sert chaque jour aussi!

Dans ce 1^{er} août 1930, seize années après la tragique déclaration de guerre, mesurant l'immense chemin parcouru depuis lors, nous sommes en droit de nous dire «Courage!»; la Suisse doit vivre, entourée de la confiance et de l'estime des autres puissances.

Mais n'oublions pas qu'elle sera comme ses enfants l'auront faite. Le jour de la fête nationale (qui devra devenir un grand jour durant lequel il y aura de la joie non seulement chez les grands mais aussi chez tous les petits) doit nous donner la fierté d'être Suisses.

A nous de montrer que le pays peut compter sur nous dans les bons comme dans les mauvais jours!

Dunand.

La neutralité suisse

Assurer l'indépendance de la patrie contre l'étranger, maintenir la tranquillité et l'ordre à l'intérieur, protéger la liberté et les droits des confédérés, telle est la tâche utile entre toutes pour l'ensemble du pays comme pour chacun de ses enfants en particulier, qu'en termes brefs mais significatifs, la constitution fédérale assigne à notre armée. Un triple mandat lui est ainsi confié, mais aucune de ses obligations ne le cède à l'autre en importance. Il y va de la prospérité, de l'existence même de notre patrie.

La Suisse est un pays neutre, il est vrai. Elle l'a formellement demandé et obtenu en 1815. Conformément aux stipulations du traité de Vienne, elle ne se mêlera à aucune des querelles qui pourraient naître hors de chez elle entre les puissances voisines. En cas de guerre elle ne prendra parti pour aucun des belligérants. De leur côté les puissances ont solennellement reconnu son indépendance et sa neutralité, et se sont engagées à considérer son territoire comme inviolable. En effet, cette neutralité a été respectée pendant la guerre de 1870—71, et pendant la guerre mondiale. A l'entrée de la Suisse dans la Société des Nations, tous les membres de cette dernière ont confirmé notre neutralité. Alors à quoi bon, se demandera-t-on, entretenir une armée de 250,000 hommes et dépenser de ce chef plus de quatre-vingts millions par an? Ne serait-il pas préférable de consacrer cet argent à augmenter le bien-être intellectuel et matériel de notre peuple? A cette question nous répondrons résolument non. Et pour nous faire mieux comprendre nous allons brièvement exposer sur quel pied nous vivons avec les États voisins, prouver à l'aide de quelques faits d'histoire à quel point notre armée nous est nécessaire si nous entendons rester un peuple indépendant et libre.

La Suisse est située au cœur de l'Europe; elle est entourée de grands pays. Sur la carte elle occupe une place infime, mais elle n'en joue pas moins un rôle considérable dans le concert des nations. De par sa nature et sa situation, elle constitue une position stratégique importante. Le massif des Alpes se dresse, formidable forteresse, au centre du vieux monde. Du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, des routes de premier ordre et des voies ferrées la traversent, reliant entre eux les grands

pays. En cas de guerre entre eux, la possession ou la non possession de ces voies de communication pourrait, dans certaines circonstances, exercer une influence décisive sur le sort des opérations. Notre territoire offre en outre des ressources de tout genre dont les belligérants pourraient songer à faire leur profit. Ne nous faisons à cet égard aucune illusion: une armée étrangère n'hésiterait pas un instant à utiliser notre territoire pour obtenir des avantages décisifs sur l'ennemi. Quand l'honneur ou l'existence d'une nation sont en jeu tous les scrupules se taisent et, comme le dit le proverbe: «La fin justifie les moyens».

C'est d'ailleurs une erreur trop répandue de croire que le traité de Vienne assure la Suisse contre les atteintes à sa neutralité ou la protège contre les attaques directes d'une puissance étrangère. Cette neutralité a été reconnue par les puissances dans l'intérêt de l'Europe plus encore que dans celui des Confédérés. Elle ne nous confère par elle-même aucune sécurité particulière, ni aucune protection spéciale.

Mais, nous répètent les pacifistes, la Suisse est aujourd'hui membre de la Société des Nations et de ce fait assurée contre toute attaque.

La Déclaration de Londres de 1920 (élaborée par la S. d. N.) qui est acuellement le statut européen de la Confédération Suisse et qui a pris la suite des Traités de Vienne et de Paris de 1815, stipule à ce sujet qu'en cas de guerre, tous les membres de la S. d. N. se doivent un secours mutuel. Confiantes dans notre neutralité séculaire, les puissances accordent à la Suisse une situation privilégiée en la dispensant de l'engagement de participer avec son armée à une action commune contre un Etat en rupture de pacte. De même, elle n'est pas tenue d'admettre le passage de troupes étrangères ou la préparation d'entreprises militaires sur son territoire.

Dans ce pacte il est stipulé explicitement que nous devons être en état de défendre notre territoire par nos propres moyens. Nous avons donc assumé envers la Société des Nations le devoir d'entretenir toujours une armée capable de défendre nos frontières. Il ne suffirait pas, si la guerre était à nos portes, d'y placer des écriteaux: Pays neutre, passage interdit. Ce passage, nous devons pouvoir l'interdire par la force, et la chose ne sera possible qu'à l'aide d'une armée parfaitement entraînée, capable d'en imposer à qui voudrait user de notre territoire pour des entreprises de guerre. Une neutralité qui repose sur le seul parchemin des traités risque fort d'être violée.

Notre histoire nous montre à quels merveilleux résultats de bonnes troupes peuvent prétendre. Mais elle nous enseigne aussi que le relâchement peut être fatal. En veut-on des exemples?

Nos aïeux s'étaient couverts de gloire à Morgarten, à Laupen, à Sempach, à Näfels, puis dans les guerres de Bourgogne et de Souabe, pour la sauvegarde de leur liberté et de leur indépendance. Leur réputation d'invincibilité les garantit dès lors pendant de longues années des attaques de leurs ennemis. Mais, trop confiants en leur force, ils négligèrent de plus en plus leurs propres troupes et laissèrent leurs hommes les plus valides partir pour l'étranger en qualité de mercenaires. La décadence militaire des cantons suisses ne put échapper aux pays voisins et la légitime considération dont ils jouissaient diminua peu à peu. Aussi pendant la Révolution française qui secoua un peu tous les pays, notre territoire devint-il le rendez-vous des armées. C'est au cours de ces guerres que nous avons fait les expériences à la fois les plus

tristes et les plus salutaires, que nous avons touché du doigt les résultats de toute négligence dans la préparation militaire.

Mais voyons les choses d'un peu plus près.

Vers la fin du XVIIIe siècle, le peuple français s'insurgea contre le roi et le régime alors en vigueur. Tous les privilèges furent abolis et l'égalité des droits établie. Le royaume devint une République et le roi périt sur l'échafaud. «Liberté, égalité, fraternité» tel fut dès lors le mot d'ordre de l'autre côté du Jura.

Ces événements devaient avoir une violente répercussion dans les pays sujets des cantons suisses. Eux aussi, comme de juste, aspiraient à la liberté et à l'autonomie. La «Déclaration des Droits de l'Homme» leur faisait paraître plus choquante et plus dure l'inégalité qui existait en Suisse depuis des siècles entre les campagnes et les villes, entre les bailliages et les cantons souverains. Les Vaudois surtout désiraient secouer la domination bernoise. Très habilement la France, qui s'attribuait une mission libératrice en Europe, sut profiter de ces difficultés intérieures. Elle vit là l'occasion qu'elle cherchait d'intervenir dans nos affaires. Sous le prétexte de délivrer le Pays de Vaud et de substituer un régime démocratique au gouvernement aristocratique, elle fit pénétrer ses troupes en Suisse. Dès qu'il entrevit le danger, le gouvernement de Berne fit occuper militairement le Pays de Vaud. En même temps, la Diète se réunissait à Aarau. Mais, en raison du peu de solidarité qui régnait entre ses membres, elle ne délibéra que mollement et ne sut se résoudre à aucune mesure capable de protéger la patrie en danger.

Il nous paraît inutile d'entrer dans plus de détails. Chacun sait que de ces événements devaient résulter l'anéantissement partiel et la dispersion de l'armée suisse. Mais il nous faut en tirer cependant une conclusion:

Quel fut, en effet, le motif qui engagea les Français à se mêler si activement de nos difficultés intérieures? Devons-nous croire qu'ils se montrèrent parfaitement désintéressés et qu'ils vinrent faire la guerre chez nous par affectueuse sollicitude, dans le seul but de donner à la Suisse une forme meilleure de gouvernement? Les événements se sont chargés de prouver le contraire. Six jours après l'entrée de l'armée française à Berne, les exactions commençaient. Le riche trésor de guerre bernois prit le chemin de la France avec une quantité énorme de numéraire et d'argenterie. Toutes les familles patriciennes furent rançonnées, les arsenaux pillés, les vieux drapeaux enlevés. Bientôt la Suisse entière allait être soumise à ce régime, car la France avait un pressant besoin d'argent à la suite des longues guerres qu'elle avait été amenée à soutenir. Mais ce n'est pas tout. La raison véritable de cette intervention était autre: le jeune général Bonaparte, le futur empereur Napoléon, avait pu se convaincre, en effet, au cours de sa triomphante campagne dans le Nord de l'Italie, que pour guerroyer avec un durable succès contre l'Autriche, il lui fallait tout d'abord occuper notre territoire. La libération des pays sujets lui en fournit le prétexte. Il était au courant de ce qui se passait en Suisse et savait fort bien qu'il ne se heurterait à aucune résistance sérieuse.

Notre pays n'avait pas à cette époque d'armée proprement dite. Chaque canton instruisait son contingent pour son compte et procédait, à cet égard, selon son bon plaisir. Le lien fédéral s'était relâché, et souvent, à l'heure même du danger, les discordes et les jalousies éclataient entre les cantons. Pour des raisons d'économie la neutralité armée n'était plus sérieusement observée.

Nous voyons sans doute les Bernois se défendre héroïquement à Neuenegg, à Laupen et au Grauholz et obtenir parfois quelque succès. L'attitude des Schwytzois et des Urnais, à Schindellegi et à Rothenthurm, comme celle des Nidwaldiens, à Stans, ne fut pas moins glorieuse. Mais que pouvaient ces contingents isolés, éparpillés, livrés souvent à eux-mêmes? C'est précisément parce qu'il n'existait pas d'armée fédérale, que toute action concertée et commune était, de ce fait, rendue impossible, que nos aïeux versèrent inutilement leur sang. Au bout de peu de temps les Français furent maîtres du pays et ce que plusieurs générations précédentes avaient créé par leur zèle et leur ténacité, était anéanti en quelques mois. Par les contributions et le pillage le pays fut vite appauvri.

Sur ces entrefaites, l'Angleterre, la Russie et l'Autriche se coalisèrent pour chercher à enrayer les succès des Français. Elles entrèrent en campagne au printemps de 1799. Leurs forces étaient réparties en trois armées. L'une devait longer la frontière Nord de la Suisse, la seconde traverser notre pays, la troisième avancer par l'Italie septentrionale. Les Français, qui, comme nous l'avons vu, avaient dès longtemps reconnu l'importance de notre pays au point de vue militaire, et qui, grâce aux événements récents, en usaient à leur gré avec lui, surent devancer leurs adversaires. Ils occupèrent toutes les routes stratégiques de quelque valeur et repoussèrent successivement l'armée de l'archiduc Charles d'Autriche, celle de Korsakoff, celle de Souvaroff enfin, qui, dans un raid téméraire, arrivait du Sud à travers le Gothard. La partie était perdue pour la coalition. Les Français restaient maîtres des positions les meilleures de notre pays, disposant ainsi à leur volonté de notre territoire. En effet, au printemps 1800, Bonaparte, devenu Premier Consul, leva une nouvelle armée et résolut de se porter avec ses troupes sur le théâtre sud des opérations. Son intention était de tomber sur le flanc et sur le dos du général Mélas, marchant alors sur la France. Mais il ne pouvait faire aboutir ce plan qu'en utilisant derechef notre territoire. Parti de Lausanne, il franchit donc le Grand-Saint-Bernard, au printemps de 1800 avec le gros de ses forces. D'autres corps de troupes, de moindre importance, passèrent par le Gothard, le Simplon et par d'autres cols au sud du lac Léman. Entre temps, Bonaparte avait répandu force fausses nouvelles, et réussi à induire son adversaire en erreur. Attendu devant Turin par les Autrichiens front la frontière française, Bonaparte entra à Milan à la stupéfaction générale. Par la suite, il devait attaquer l'ennemi et le battre à Marengo.

Le Nord de notre pays servait au même moment de théâtre aux exploits d'une partie de l'armée française du Danube. Par Schaffhouse et Stein, ces corps contournèrent les positions fortifiées de la Forêt-Noire où les Autrichiens les attendaient.

Douze années plus tard, l'empereur Napoléon fut obligé de battre en retraite après la campagne de Russie. Il subit à Leipzig une défaite irréparable. Les restes de son armée se retirèrent derrière le Rhin. Tous les pays courbés sous la domination impériale relevèrent la tête. En ce qui concerne la Suisse, le moment eût été favorable pour exiger la restitution des territoires volés et pour réclamer une réparation équitable des dommages subis pendant ces longues années d'occupation. Mais en raison des graves discordes intestines, toute action énergique fut impossible. Sans doute lorsqu'elle apprend les malheurs de Napoléon, la Suisse cherche à reprendre sa politique traditionnelle de neutralité. Cette fois ce sont les

coalisés qui ne le lui permettent pas; ils ont besoin de routes suisses pour pénétrer en France, et ils obtiennent par la menace le passage à travers notre pays. Toute l'armée autrichienne marche par le Rhin sur Schaffhouse, Bâle, Laufenburg, Lausanne, Genève. A nos protestations on répond qu'on ne saurait s'abstenir d'occuper le territoire. Et là-dessus on impose à notre pays, déjà appauvri, force soldats à loger.

(à suivre.)

Colonel Schibler.

Questions d'histoire

Nous avons le plaisir de publier encore aujourd'hui quelques notes de Monsieur le **Major de Vallière** sur le service étranger. — Tous nos camarades seront sûrement intéressés et nous remercions vivement le distingué officier pour l'intérêt qu'il montre à notre organe.

Depuis Marignan, toute l'histoire militaire de la Suisse s'est déroulée à l'étranger (à part les guerres civiles qu'il est préférable d'oublier).

C'est une tradition magnifique que nous opposons au défaitisme des antimilitaristes. 1. Celle des guerres nationales (d'indépendance et de conquêtes) de 1291 à 1515. 2. Celle des troupes Suisses au service étranger. Elle a commencé avant la fondation de la Confédération et s'est terminée officiellement en 1860.

Pendant toute la période héroïque des guerres d'indépendance, les Suisses n'ont jamais cessé de faire la guerre en dehors des frontières. Ils rentraient quand une guerre nationale les rappelait au pays.

Les vainqueurs de Morgarten, de Sempach, des guerres de Bourgogne, de Souabe et d'Italie étaient conduits par des chefs qui tous en tant que chevaliers avaient fait leur apprentissage des armes à l'étranger (Waldmann y compris). — Et dans le rang, une forte proportion des soldats étaient des mercenaires (50% à Sempach, 80% à Héricourt, 50% à Morat, 100% à Nancy, 60% à Novare, à Marignan, etc.

Ensuite, dans la période suivante, malgré la décadence suisse, le peuple resta un peuple de soldats. Grâce au service étranger, ses vertus militaires purent se développer et briller dans nos régiments où l'âme de la patrie et ses traditions s'étaient réfugiées.

Nous pouvons tirer de l'histoire du service étranger d'innombrables exemples de courage, de discipline, d'abrévation, de grandeur d'âme, de désintéressement, de camaraderie. La gloire de nos régiments a rejailli sur la patrie. Cet héritage appartient à notre patrimoine moral. L'uniforme rouge a incarné pendant des siècles, aux yeux de l'Europe, la fidélité à la foi jurée poussée jusqu'au mépris de la mort. A l'heure actuelle, nous bénéficions encore de cette réputation.

Ces exemples sont un puissant moyen d'éducation pour notre armée.

Les régiments suisses à l'étranger ont contribué, dans une large mesure, à créer le sentiment national suisse, en mélangeant dans leurs rangs les races et les confessions, en détruisant des préjugés et des antipathies cantonales. Au régiment on ne connaissait que des Suisses. Le rapprochement se faisait mieux que dans la patrie divisée.

Les traités d'alliance avec les puissances voisines procuraient à la Suisse de sérieux avantages économiques, surtout avec la France et le duc de Milan (suppression complète de droits de douane pour les marchandises suisses). — On ne peut que souscrire aux conclusions du Dr. Feller l'historien zuricois (6e cahier de l'histoire militaire de la Suisse, publiée par l'Etat major gén-